

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 2
Nombre de Conseiller absent : 11
Pouvoirs : 1
Date de la Convocation : 17/03/2023
Date d'affichage : 17/03/2023

Je certifie le p
conformément
en vigueur, p

Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

230307
Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 001-210101366-20230321-230307-DE

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mme MARMIER Noëlle

Étaient excusés : Messieurs CONTASSOT Pierre-Olivier, DREYFUS Eric.

Étaient absents : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, WEBER Corinne, BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria et Messieurs VARLET Geoffroy, GABILLET François, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien

Pouvoir : Mme VERNUSSE Céline a donné procuration à Mme BIGOT Agnès.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 230307 : choix de l'entreprise concernant l'achat d'un personnage pour la sécurité du passage piéton de l'école

Monsieur le Maire souhaite positionner un personnage de chaque côté du passage piéton de l'école afin d'assurer la sécurité des enfants.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées :

- Drive case : 989 € TTC
- SEMIO : 3 498.60 € TTC
- PIETO : 3 639.40 € TTC
- BOSKOOP : 480 € TTC

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE, l'achat de l'entreprise BOSKOOP.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 21 mars 2023

Le Maire,

Dominique BOYER

La Secrétaire
Noëlle MARMIER

